



## Les <sup>+</sup> PROagri

- > Des **conseillers** spécialisés
- > Une **expertise** pluridisciplinaire, des références locales
- > Une **connaissance** fine des territoires
- > Un **conseil indépendant**

### Nos certifications :

**UN CONSEIL  
PHYTOPHARMEUTIQUE  
NEUTRE ET OBJECTIF !**

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE  
EN CHARGE DE  
L'AGRICULTURE,  
SOUS LE NUMÉRO  
IF01762

*La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.*

*Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.*

*La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124839F garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.*



Conception graphique : Chambre d'agriculture 54 - Janvier 2023 - Crédits photos : Chambre d'agriculture 54 - Certymage.s

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## INSTALLATION - TRANSMISSION

### Avenant au Plan d'Entreprise :

Pour analyser avec vous les évolutions de votre installation et leurs conséquences sur votre dossier d'installation initial



## Vos contacts

### Service Économie - Élevage

Natacha CHARPENTIER - Secrétaire - 03 83 93 34 13  
installation@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle  
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>



<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>





## Notre prestation :

Réaliser les modifications de l'étude économique de votre projet en intégrant les nouvelles données et s'assurer du respect des différents paramètres réglementaires.

1

### NOTRE SERVICE

- Mise à jour de l'étude économique de votre installation en intégrant les modifications apportées depuis l'installation et celles en projet
- Vérification des nouvelles performances économiques de votre exploitation

2

### DOCUMENTS REMIS

- Remise du Plan d'Entreprise dans un délai de 1 à 2 mois
- Transmission de l'avenant du Plan d'Entreprise au service instructeur

### Le + Chambre d'agriculture:

Une expertise reconnue dans le domaine de l'installation : maîtrise des engagements liés à l'installation, veille réglementaire

## Notre offre :

### PUBLIC

Agriculteurs/Agricultrices installé(e)s avec les aides

### DURÉE DE LA PRESTATION

4 à 12 heures



### PRESTATIONS ASSOCIÉES

PACK JA comprenant les prestations agronomie-environnement et économie-élevage à tarif préférentiel

### TARIFS

Sur devis



## En chiffres :

Près de 35



installations par an accompagnées depuis 2011

Sources : Données Chambre d'agriculture 54 - Janvier 2023.

